

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 février 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/02/2015

Le lundi 23 février 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Michel BRISON, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Hubert BONNET (pouvoir à Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (pouvoir à Jacky DUTRUC), Bruno HENRY (pouvoir à Isabelle ACHARD), Sylvie MICHEL (pouvoir à Michel BRISON), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : Assainissement – Demande de subvention pour le schéma directeur d'assainissement de Saint Bernard à Massieux

M. Bernard REY, Vice-président en charge de l'Assainissement, indique que dans le cadre de l'arrêté inter préfectoral d'autorisation du 09 février 2011 portant sur la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées des bords de Saône à Massieux, une mise à jour du schéma directeur de son réseau de collecte est demandée.

Le délai de réalisation de ce schéma directeur est de 5 ans à compter de la notification de cet arrêté.

L'étude doit porter sur le diagnostic des réseaux de collecte des communes de Saint Bernard, Trévoux, Reyrieux, Parcieux et Massieux.

La CCDSV souhaite engager cette étude diagnostic sur les réseaux afin de répondre aux objectifs suivants fixés dans l'arrêté inter préfectoral :

- Réalisation du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de l'ensemble des ouvrages de régulation (déversoirs d'orages) concerné par la future station de traitement,
- Etablissement d'un programme de travaux et de son calendrier d'exécution en 4 ans conduisant à diminuer de 20 % les arrivées d'eaux claires parasites en entrée de station.

Cette étude se déroulera en plusieurs phases (diagnostics, campagnes de mesures, inspections télévisées et programme de travaux).

Ce schéma directeur d'assainissement des réseaux de collecte des communes de Saint Bernard, Trévoux, Reyrieux, Parcieux et Massieux est susceptible de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'actions « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** l'opération «Schéma directeur d'assainissement des réseaux de collecte des communes de Saint Bernard, Trévoux, Reyrieux, Parcieux et Massieux» qui se déroulera en plusieurs phases, son montant HT estimé à 115 000.00 € et son plan de financement,
- ✓ **S'engage** à mener à terme cette opération,
- ✓ **Sollicite** les aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- ✓ **Autorise**, pour cette opération, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser,
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées,
- ✓ **Autorise** le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A Trévoux, le 23 février 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150223-2015C17-AS
Affichage le :

- 5 MARS 2015

- 5 MARS 2015

